

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 Juillet 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le 9 juillet à 19 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe GUIGUEN.

Date de la convocation :
3 juillet 2020

Date de l'affichage :
3 juillet 2020

Présents : Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Anne DALAIS, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Catherine HUN, Monsieur Bilel BSIKRI, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Geneviève BOUSSINET, Madame Martine AMIOT, Monsieur César SILOU, Madame Elisabeth DOMINGUEZ, Monsieur Jean-Christophe TUAL, Madame Fabienne BOUCHEZ, Madame Fabienne VAUGARNY, Monsieur Benoit LEFORT (arrivé à 19h37), Monsieur Carlos PEREIRA, Madame Sophie STUCKI, Monsieur Tanguy FARRUGIA, Monsieur Cyrille LAMIAUX, Monsieur Youssef KOUTARI, Madame Yasmine DJELAILIA, Madame Marcile DAVID, Monsieur Nicolas HUE, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Dalila DRIFF, Madame Catherine GERONIMI, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Marc LEROUGE
formant la majorité absolue des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Martine PLASSART a donné pouvoir à Monsieur Bertrand COQUARD
Monsieur Gérard LEVY a donné pouvoir à Madame Dalila DRIFF
Madame Dominique DUPUIS-GOYET a donné pouvoir à Monsieur Nicolas HUE

Secrétaire de séance : Madame Fabienne VAUGARNY

~~*~*~*~*~*~*~*~*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2020-020 : PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

ARTICLE 1 : décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée, en raison de sujétions exceptionnelles, aux agents (fonctionnaires, stagiaires, contractuels) ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire.

Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition.

Cette prime exceptionnelle, dont le montant maximum plafond est de 1 000€, sera versée en une seule fois en 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales

La prime plafonnée est proratisée en fonction du temps de travail (temps complet, non complet ou partiel).

L'autorité territoriale fixera par arrêté individuel :

- les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée,
- les modalités de versement (mois de paiement, ...),
- le montant individualisé alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ARTICLE 4 : Le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

2020-021 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Création	Final
Filière Administrative			
Adjoint administratif	9	+1	10
Filière Sociale			
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à TNC (50%)	0	+1	1
Filière Technique			
Adjoint technique	77	+1	78

ARTICLE 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

2020-022 : COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET VILLE

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
prend acte*

ARTICLE 1 : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : Approuve le Compte de Gestion 2019 établie par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur

2020-023 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET VILLE

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité : 24 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions*

ARTICLE 1 : Constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2019 et le Compte Administratif 2019 ;

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement :
- Dépenses : 7 052 216,82 €
- Recettes : 6 058 501,63 €

ARTICLE 3 : Arrête les résultats de clôture tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	24 632 516,27 €	9 449 632,11 €	34 082 148,38 €
Recettes	26 159 961,47 €	10 250 786,99 €	36 410 748,46 €
Résultat de l'exercice	1 527 445,20 €	801 154,88 €	2 328 600,08 €
Report exercice antérieur	326 722,66 €	717 471,63 €	1 044 194,29 €
Résultat cumulé	1 854 167,86 €	1 518 626,51 €	3 372 794,37 €
Restes à réaliser : dépenses		7 052 216,82 €	7 052 216,82 €
Restes à réaliser : recettes		6 058 501,63 €	6 058 501,63 €
Résultat global	1 854 167,86 €	524 911,32 €	2 379 079,18 €

ARTICLE 4 : Approuve le Compte Administratif 2019 du budget principal Ville qui laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire et ses annexes.

2020-024 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET VILLE

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité : 27 voix pour et 6 abstentions*

ARTICLE 1 : Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Investissement Compte R/001 : 1 518 626.51 €
- Investissement Compte R/1068 : 1 500 000.00 €
- Fonctionnement Compte R/002 : 354 167.86 €

ARTICLE 2 : Les inscriptions budgétaires seront portées au budget supplémentaire 2020.

2020-025 : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET VILLE

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité : 24 voix pour et 9 voix contre*

ARTICLE 1 : Adopte le budget primitif 2020 – Budget VILLE, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 23 169 819.00 € en section de fonctionnement
- 5 743 333.60 € en section d'investissement.

2020-026 : COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS – PACTE FINANCIER -DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Demande à Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier d'un montant maximum de 519 632€ et plafonné à 50% du montant restant à la charge de la commune

ARTICLE 2 : Approuve le plan de financement prévisionnel des trois opérations suivantes :

La première partie de la demande correspond aux travaux de voirie :
Montant global (€ HT) : 479 010.68€ totalement financé par la commune
Fonds de concours : 239 505 €

La deuxième partie de la demande correspond aux travaux de mise aux normes électriques dans les bâtiments communaux :
Montant global (€ HT) : 205 592.11€ totalement financé par la commune
Fonds de concours : 102 796 €

- Le solde concerne les travaux suivants :
- Ravalement Ecole Paul Eluard 60 000 €
 - Ad'Ap Ecoles Henri Prou et de la Bretéchelle 173 000 €
 - Peinture couloir Ecole Paul Langevin 18 000 €
 - Toit Cap'Ados 100 000 €
 - Remplacement alarme intrusion à l'école Marcel Pagnol, pour un montant de 4 600 €
- Le plan de financement prévisionnel global est :
Montant de l'opération (€ HT) : 355 600€
Fonds de concours : 177 331€

2020-027 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Désigne Madame Martine PLASSART, Maire-Adjointe pour assurer la présidence en cas d'empêchement du Maire

ARTICLE 2 : Décide, pour que la nomination des membres à cette commission soit désignée par la Direction Générale des Finances publiques, de dresser une liste de 32 noms sur le tableau joint.

2020-028 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité : 24 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions*

ARTICLE 1 : Décide de verser des indemnités aux élus selon le tableau annexé à la présente délibération,

ARTICLE 2 : décide que l'indemnité du maire sera versée à compter de la date de son élection par les membres du conseil municipal,

ARTICLE 3 : décide que les adjoints percevront leur indemnité à compter de la date d'effet de leur arrêté de délégation de fonctions.

2020-029 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (Madame Fabienne BOUCHEZ et Monsieur Jean-Jacques LE COQ
n'ont pas pris part au vote)*

ARTICLE 1 : décide de verser les subventions de fonctionnement 2020 aux associations, selon le tableau annexé

2020-030 : MOTION DE SOUTIEN A ILEDEFRANCE MOBILITES POUR UN PLAN D'URGENCE DE SAUVETAGE DES TRANSPORTS PUBLICS

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité : 24 voix pour et 9 abstentions*

ARTICLE 1 : Décide d'apporter son soutien à la motion annexée : Plan d'urgence de sauvetage des transports publics.

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 16 juillet 2020

Le Maire,



Philippe GILGUEN
Philippe GILGUEN

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020

ASSOCIATIONS	Montant alloué
AJC pour les droits des victimes de violences familiales	1 000,00 €
A.L.M.G. Téléthon	850,00 €
A.R.A.C. (Association Républicaine des Anciens Combattants)	150,00 €
A2C (Aquatic Club)	5 200,00 €
Association Sportive La Fosse aux Dames	350,00 €
Association Sportive Sonia Delaunay	250,00 €
Association Sportive Anatole France	350,00 €
BMX Les Clayes-sous-Bois	3 500,00 €
Comité de Jumelage avec Röthenbach	2 000,00 €
Compagnie A Corps Danse	120,00 €
C.D.P.C.	10 000,00 €
Dadoo Run Run	2 500,00 €
F.C.P.E. Collège la Fosse aux Dames	200,00 €
F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants)	150,00 €
Foyer Socio Educatif collège La Fosse aux Dames	500,00 €
Harmonie Sel	120,00 €
Les Clayes Athlétisme	6 500,00 €
Les Clayes de la Gym	3 100,00 €
Les Clayes G.R.	3 800,00 €
Les Clayes-sous-Bois Hand Ball	2 160,00 €
Les Clayes-Villepreux en Transition	120,00 €
Les Petits Frères des Pauvres	150,00 €
Les Quatre Muses	1 500,00 €
Les Restaurants du Coeur	5 500,00 €
Maison du diabète	120,00 €
M.J.C. (dont 66 000 € de financement du poste du directeur en remplacement du FONJEP)	156 000,00 €
Secours Catholique	850,00 €
Secours Populaire	850,00 €
Soli-Sé	200,00 €
Tennis Club	5 000,00 €
UNAFAM	120,00 €
Union des Retraités des Clayes	3 880,00 €
U.S.M.C.	73 178,00 €
Valentin Haüy	150,00 €
Veuves et Veufs Civils	150,00 €
TOTAL	289 568,00 €
Aides aux projets	57 742,00 €
TOTAL GENERAL	347 310,00 €
Subventions exceptionnelles	2 000,00 €